



Urbanisme

TECHNIQUES NCh/ML

Service : ACSEC/AudiencePA03.03.99

Réf : .....

S.G. :  C.S. :

Cab. :  Adj. : .....

**RENCONTRE DU 3 MARS 1999  
avec la FEDERATION des SYNDICATS de QUARTIER**

Présents : M. P. AUGER - M. MARIE-ANNE - M. LESTYNEK - M. J.B. CANTON  
MME N. CHAPELLE

L'objet de cette rencontre est essentiellement de faire le point sur **LE PONTET**. Un document reprenant la synthèse de la concertation est remis ce jour aux représentants de la Fédération des Syndicats de quartiers.

M. P. AUGER rappelle tout d'abord que le périmètre de la Z.A.D. a été instauré par arrêté préfectoral du 2 février 1979. Il s'agissait de se doter d'un outil foncier. Un document a été réalisé à l'époque, faisant apparaître le périmètre de la Z.A.D. Les contraintes étaient relativement importantes (boulevard de 25 m de large de l'Avenue Roger Chaumet à Bougnard).

M. P. AUGER précise que depuis 1979 la Communauté Urbaine de Bordeaux achète systématiquement les terrains qui sont en vente sur cette Z.A.D. Dès cette époque, il y avait une esquisse d'aménagement d'un mail planté, reliant la rue de Camponac à l'avenue Bougnard.

Un groupe de pilotage de la Z.A.C. a été créé en 1992. La première réunion s'est tenue le 21 avril 1992. Ce groupe est composé d'élus, de techniciens, de représentants d'associations d'horizons divers :

- . Association pour la Protection de l'environnement et le maintien du cadre de vie du secteur Pontet/Bougnard/Le Luc
- . Association syndicale Clos du Luc
- . Comité Aquitain de Solidarité
- . Syndicats de quartier : Fédération, Sardine, le Bourg, Châtaigneraie, Saige
- . C. A. E. S.
- . Agence des Bâtiments de France
- . Ecole d'Architecture
- . Amis du Beau et Vieux Pessac
- . Directeurs d'établissements scolaires
- . Représentants des parents d'élèves des groupes scolaires situés dans le secteur

Le Conseil Municipal, en date du 25 juin 1992 a décidé de la création d'un périmètre d'étude sur le Sud du Pontet, afin de maîtriser l'évolution de l'urbanisation. Le secteur Nord était maintenu en l'état.

M A I R I E D E P E S S A C

Place de la 5<sup>ème</sup> République 33604 PESSAC Cedex  
Téléphone : 05 56 55 49 49 Télécopie : 05 56 55 49 82

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

ADRESSER LA CORRESPONDANCE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE PESSAC

En octobre 1992, le Conseil Municipal formalise cette concertation préalable en organisant plusieurs réunions de concertation sur l'aménagement.

Le groupe de pilotage définit :

- axe convivial piétons/2 roues reliant Bellegrave à Saige,
- espaces boisés à conserver,
- création de voiries,
- plus d'équipements publics,
- des logements.

M. P. AUGER fait une parenthèse en précisant qu'en matière de logement on ne peut pas en maîtriser le nombre. Ce qui est essentiel, c'est de connaître la surface constructible.

M. LESTYNEK estime en effet que si l'on veut économiser du sol, il faut du collectif.

M. P. AUGER ajoute que le « tout pavillonnaire » est coûteux et n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut un mixage des deux types de constructions.

Pour en revenir à l'historique de la concertation, M. AUGER précise que le groupe de travail a effectué une visite sur place et a examiné l'approche financière réalisée par l'architecte M. BRASSIE.

A la demande du groupe de travail une maquette a été réalisée en 1993.

Depuis avril 1994, le dossier d'avant-projet sommaire a été transmis à la C.U.B. compétente en matière de Z.A.C. pour constitution du dossier. La concertation préalable réalisée pendant la période de 1992 à 1994 n'étant pas une concertation officielle, la CUB a sollicité la Ville pour une mise en place officielle. Ce qui a été fait par délibération du conseil municipal du 5 juin 1997. Une information à ce sujet avait été faite à l'ensemble des membres du groupe de pilotage (lettre en date du 30 mai 1997).

Par ailleurs, à la suite des projets de tracé du tramway, l'étude réalisée par M. BRASSIE sera reprise. La Ville a souhaité attendre les décisions prises en la matière avant de lancer de nouvelles réunions sur le projet. Une réunion a été organisée le 21 octobre 1997.

M. P. AUGER insiste sur le fait qu'il y a eu une information régulière effectuée jusqu'en 1994 au moment de la réunion publique qui s'est tenue dans le Cuvier.

Le tracé du tramway proposant de passer par l'avenue de Saige entraînait la démolition de plusieurs maisons, et posait également des difficultés pour son arrivée sur la Gare. C'est ce qui a motivé la proposition d'un tracé sur le Pontet. Toujours en matière d'information, M. P. AUGER rappelle que les coupes d'arbres effectuées par la CUB en mars 1998 ont été réalisées à la demande des voisins de cette propriété, craignant un danger.

M. P. AUGER ajoute qu'une étude a été demandée au C.A.U.E. par la Ville, afin de déterminer les essences à conserver. Cette étude a été transmise au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du tramway. La présidente du syndicat de quartier de Sardine va être destinataire de cette étude, ainsi que les divers syndicats de quartiers siégeant à la commission extra-municipale d'urbanisme.

M. MARIE-ANNE demande, à l'occasion de cette commission extra-municipale, de faire le point sur les autres Z.A.C.

M. P. AUGER informe que l'architecte M. BRASSIE a reçu une nouvelle mission de la C.U.B. pour mener une réflexion sur l'arrivée du tramway dans ce quartier. Il devrait remettre ses conclusions début juin 1999. De plus, tant que le commissaire enquêteur n'a pas remis son avis, il n'y a rien d'arrêté. On anticipe un peu pour ne pas perdre de temps.

M. P. AUGER présente le document-étude du CAUE, dont la Fédération aura d'ailleurs un exemplaire. M. LESTYNEK demande s'ils peuvent être associés à la pré-étude de M. BRASSIE. M. P. AUGER lui suggère de faire part des propositions de la Fédération.

Sur la demande de M. LESTYNEK quant à un rééquilibrage des arbres, M. AUGER précise qu'environ 30 % de la zone sera en zone protégée autour des arbres les plus prestigieux. Il faut noter qu'à Pessac on plante beaucoup, notamment le long du ruisseau Le Peugue.

En effet, M. MARIE-ANNE confirme qu'il y a effectivement beaucoup de plantations mais qu'elles ne sont pas toujours très bien entretenues, et cite pour exemple Le Bois des Sources du Peugue.

Le problème de l'axe convivial est abordé par M. LESTYNEK. M. P. AUGER envisage de proposer une commission extra-municipale d'Urbanisme, courant mai ou juin 1999, ayant pour objet les pistes et itinéraires cyclables. M. MARIE-ANNE regrette que le plan diffusé par la Communauté Urbaine en février 1999 comporte des erreurs.

M. J.B. CANTON intervient pour expliquer la position de la Fédération des Syndicats de Quartiers. Ses responsables désirent obtenir le maximum d'informations afin de mener une réflexion collective avec l'ensemble des associations de quartier, mais constatent que certaines ont tendance à utiliser la désinformation et n'ont pas toujours pour objectif de construire. Bien au contraire elles vont même jusqu'à discréditer la Fédération, voire à remettre en cause son objectivité et son indépendance à l'égard de la Municipalité.

M. LESTYNEK insiste pour dire que leur démarche nécessite l'information la plus complète possible et aimerait par exemple que, avant une commission extra municipale d'urbanisme, la Fédération ait une synthèse du sujet abordé. M. P. AUGER estime pour sa part que toutes les informations détenues en Mairie sont soit transmises à la Fédération, soit mises à sa disposition.

M. MARIE-ANNE demande s'il existe un plan de PESSAC comportant tous les ronds-points. Sur cette question M. AUGER répond qu'un plan à jour a été demandé à la C.U.B. dans la perspective de l'encarter dans une revue municipale.

\* \* \*

Z.A.C. de Bellegrave :

M. LESTYNEK aimerait que le point soit également fait sur la Z.A.C de Bellegrave, en ce qui concerne les constructions et les réseaux.

M. P. AUGER répond qu'actuellement on pourrait établir un bilan des constructions, quant aux réseaux aucun plan n'est actuellement en possession de la Ville.

\* \* \*

A l'issue de cette réunion, il est décidé qu'un compte-rendu sera établi et transmis aux participants.

